



Invitation à la dix-septième session ordinaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 18-22 février 2019

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la dix-septième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 18 au 22 février 2019. La séance d'ouverture aura lieu le lundi 18 février 2019 à 10 heures. La réunion sera précédée de consultations régionales le 17 février 2019.

Cette session, convoquée en vertu des dispositions du premier paragraphe de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, est ouverte à tous les membres de la Commission ainsi qu'à des observateurs. La Commission, qui est ouverte à tous les Membres de l'Organisation, est composée des Membres qui ont notifié par écrit au Directeur général leur souhait de devenir membre. La qualité de membre de la Commission n'implique aucune charge financière pour le gouvernement. Le statut de la Commission, ainsi qu'une liste de ses membres actuels, sont joints à la présente. Les frais de voyage et de séjour des représentants et des observateurs assistant à la session sont à la charge des gouvernements ou organisations concernés. L'Organisation a le plaisir d'inviter les États Membres de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission mais qui souhaitent le devenir à renvoyer le formulaire ci-joint dûment rempli et à considérer la présente communication comme une invitation à la session.

Les travaux de la dix-septième session ordinaire de la Commission se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. D'autres documents pourront être téléchargés, dès qu'ils seront prêts, sur le site web de la Commission, à l'adresse:

<http://www.fao.org/cgrfa/fr/>

Avant de désigner les membres de leur délégation, les Membres souhaiteront peut-être prendre en considération le fait que la prochaine session sera axée sur les thèmes suivants: les ressources génétiques aquatiques, forestières et végétales; la suite donnée au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; l'accès et le partage des avantages; les «informations génétiques numériques»; l'examen des travaux de la Commission dans le domaine de la nutrition; et l'examen du Programme de travail pluriannuel de la Commission. L'attention est appelée sur le paragraphe 2 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission, en vertu duquel les membres de la Commission doivent être représentés, autant que possible, par des délégations composées de hauts fonctionnaires très qualifiés qui soient à même de contribuer activement à l'examen pluridisciplinaire des questions figurant à l'ordre du jour de la Commission.

./.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des Membres et non-membres de la FAO invités, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

Elle est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

Il est rappelé aux Membres que, à la fin de la session, la Commission élira le Président et six vice-présidents. En outre, les membres de la Commission devront être prêts à élire les membres des groupes de travail techniques intergouvernementaux.

Les membres de la Commission et les États Membres et membres associés qui ne sont pas membres de la Commission sont aimablement invités à informer dès que possible le Directeur général des nom, titre officiel et adresse, y compris des numéros de téléphone et de télécopie et de l'adresse électronique, de leurs représentants, suppléants, adjoints et conseillers qui assisteront à la session de la Commission. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO (accessible au moyen d'un mot de passe):

<http://www.fao.org/members-gateway/fr/>

Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Prière de noter que, pour s'inscrire en ligne, chaque participant devra télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les représentants d'États qui ne sont pas Membres ni Membres associés de l'Organisation ou d'organisations internationales qui ont été désignés pour assister à cette réunion en qualité d'observateur sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse cgrfa@fao.org, en joignant une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier auprès du consulat italien compétent s'ils ont besoin d'un visa pour entrer en Italie. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays où le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un pays de l'Union européenne. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'entrée sur le territoire italien. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de fixer un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents requis. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui restera valide encore au moins trois mois après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.